



N° Convocation : CNV_EIA_002

CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021 -SESSION 1-

Etablissement : Ecole d'ingénieur
Filière : INGENIEUR GENIE DES PROCEDES INDUSTRIELS ET PHARMACEUTIQUE
Semestre : S2

Cher (e) étudiant (e),

Vous êtes convoqué(e) aux examens de la session 1 du semestre 2 de la Faculté de **INGENIEUR GENIE DES PROCEDES INDUSTRIELS ET PHARMACEUTIQUE** qui aura lieu le **15 au 28 juin 2021** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Entrée :
- Bâtiment : Parking
- Etage : Etage -1
- Zone : FPA
- Rangée : Rangée 1
- Emplacement : 79

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début De la première épreuve :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : SEDDAS Mohamed Taha
- N° d'inscription : INS-EIG00010690/2020
- CIN/Passeport : AD294892

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

Ordre	Module	Date Examen	Heure début
1	Production des médicaments: Contrôle in process, validation des procédés, validation du nettoyage et APR	15/06/2021	11h30
2	Probabilités et Statistiques	16/06/2021	11h30
3	Management Hospitalier et Marketing Pharmaceutique	17/06/2021	11h30
4	Chimie Organique	18/06/2021	08h30
5	Langues et Communication 1	21/06/2021	11h30
6	Systèmes d'Information	22/06/2021	11h30
7	Langues et Communication 2	23/06/2021	11h30
8	Algorithmique et Programmation	24/06/2021	11h30
9	Introduction aux Sciences Biologiques	26/06/2021	11h30
10	Chimie Analytique	28/06/2021	08h30

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.

